

CNSS : budget d'austérité en 2016

Tout faire pour éviter le plan social

Le Directeur Général de la CNSS a rencontré le 12 février dernier, les délégués du personnel et les leaders des trois syndicats que compte la Caisse pour deviser avec eux sur la situation financière de la CNSS, sur le bilan des prestations de santé 2014-2016 et les perspectives pour l'année 2016. Il s'agissait d'une rencontre de partage de l'information pour cadrer au principe de collégialité de la gestion participative que le Dr. Lasségué a initié depuis son arrivée à



M. Désiré Lasségué, DG de la CNSS

la tête de la CNSS.

Il ressort de ses explications que la CNSS, dont la mission consiste à recouvrer les cotisations et à payer les prestations sociales, est tributaire du marché de l'emploi dans le secteur privé essentiellement. Autrement dit, le système par répartition adopté dans la gestion de la Caisse ne marche que quand il y a des cotisants, notamment des travailleurs. C'est à ce niveau qu'il y a un hic aujourd'hui, car plutôt que d'embaucher, plusieurs entreprises à Libreville et Port-Gentil licencient par centaines quand certaines mettent tout simplement la clé sous le paillason. Les conséquences pour la CNSS, selon lui, sont très graves, au risque d'aller vers un plan social. « **Lequel ?** » s'est interrogé le Dr. Lasségué dont l'idée profonde est « **d'éviter absolument d'arriver à un plan social à la CNSS** ».

Il faut dire que depuis 2013, la CNSS commençait à capter les signaux des lendemains difficiles avec le transfert d'une bonne partie de ses recettes à la CNAMGS, les entreprises qui tentent d'échapper à la fiscalité, le non-paiement de la dette de l'Etat par l'administration publique et qu'en 2015, les cotisations étaient en forte baisse du fait des licenciements. Une grande prudence recommandait la mise en place d'un budget d'austérité pour l'année 2016, car le contexte budgétaire présente un environnement totalement négatif sur tous les secteurs, avec la chute sans précédent du prix du baril de pétrole (-30 dollars), baisse de l'activité du secteur des BTP (-10%), baisse de l'activité de l'industrie du bois (-4,3%), baisse des emplois enregistrés dans le BTP (-15,6%), les services (-2,4%), et les autres industries (-3,1%).

Au vu de ce qui précède, le cadre budgétaire pour l'exercice 2016 mis en place conclut un projet de budget général estimé à **105 079 000 000 F CFA** tel qu'il est articulé dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Budget en CFA	Taux
Charges techniques	72 656 000 000	69%
Charges budgétaires	32 423 000 000	31%
Investissement	-	0%
Réserves	-	0%
TOTAL	105 079 000 000	100%

En 2015, ce budget était de l'ordre de 125 961 000 000 F CFA, soit un gap de -17% par rapport à cette année 2016.

Aussi en 2016, « **la CNSS ne pourra honorer que ses engagements de service à savoir : le paiement des charges**



Maquette du futur de la CNSS

techniques (pensions, prestations familiales, risques professionnels), les charges du personnel (salaires), et les charges fixes (électricité, consommables, etc.)», a annoncé le Dr. Lasségué. Cette rigidité budgétaire circonscrit donc les dépenses aux justes priorités. Les avantages qui relèvent de la convention tels que les avances conventionnelles dépendent des disponibilités de la trésorerie. C'est dans cette optique que M. le Directeur Général n'a dit ni oui ni non à leur paiement. Il a plutôt indiqué par note d'information **N° 0007/DG-DL du 05/02/2016**, le report du paiement desdites avances, pour voir si les disponibilités financières le permettent. Si oui, paiement total ou partiel ?

Compte tenu de ce contexte difficile, le Directeur Général a tenu également à faire le bilan des prestations de santé des deux dernières années dans le cadre de la prise en charge des dépenses de santé des agents. Au vu du poids de ces dépenses (**257 380 059 F CFA en 2014 et 728 761 487 F CFA en 2015**) sur les finances de la Caisse, les agents vont devoir participer aux dépenses de santé. Pour le Dr Lasségué, « **cette assurance n'est pas optionnelle** ». Nous y reviendrons.

Le blues des entreprises du BTP

On savait le secteur minier en grande difficulté : Maboumine va définitivement fermer en juin, et Comilog se prépare à licencier ou à mettre en chômage technique près de 500 agents.

Ce que l'on ignorait, en revanche, c'est que la crise dans le BTP avait pris des proportions inimaginables. Socoba, Acciona,

Mika Services, Entraco, Colas, Sobeia : toutes ces majors, faute d'être payées par l'Etat, vont devoir se délester d'une bonne partie de leurs personnels. On parle de plusieurs milliers de personnes en instance de licenciements.

A Port-Gentil, déjà, plus de 3000 salariés du secteur ont été remerciés, et ce n'est malheureusement pas fini.

Extrait du journal satirique «La Une» N°147 du lundi 22 février 2016, du appuyant le sentiment de morosité que partage bon nombre d'entreprises au Gabon